

LE MAG

de La Mutuelle **Familiale**

DOSSIER P.08

POLLUANTS ÉTERNELS L'eau potable face au défi des PFAS

P.05

L'ÉVÉNEMENT
Election
des délégués

P.12

PROTECTION SOCIALE
La Mutuelle Familiale
devient « ambassadrice
du don d'organes »

 **Mutuelle Familiale**
ma complémentaire de vie®

NOÉ SANTÉ

Un accompagnement personnalisé, pour préparer votre retour à domicile après une hospitalisation.



**Vous allez être hospitalisé ?
Restez serein !**

**Noé Santé, dispositif de
coordination médico-sociale,
vous accompagne, dès votre
retour à domicile.***

**Pour en savoir plus,
rendez-vous p.7 de votre
magazine.**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - PRÉVENTION

* Service réservé aux adhérents bénéficiant de contrats santé éligibles (LMF SANTÉ SENIOR et garanties avec extension NOÉ SANTÉ). Service d'accompagnement opéré par NOE SANTE, partenaire de La Mutuelle Familiale. Il ne se substitue pas à un avis ou une consultation médicale.

La Mutuelle Familiale - Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité - SIREN n°784 442 915 - Siège social : 52, rue d'Hauteville, 75487 Paris cedex 10, France - www.mutuelle-familiale.fr

Document non contractuel à caractère publicitaire

Chers adhérents,

Edito

Qui veut la peau des vraies mutuelles? La question mérite d'être posée tant les décisions récentes fragilisent un modèle solidaire indispensable à l'accès aux soins. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 s'avère porteuse de graves menaces. Elle prévoit une hausse de 2,05 % de la taxe sur les complémentaires santé, portant son taux à 16,12 %, soit plus de deux mois de cotisation. Ce choix pénalise les retraités, les plus malades et tous ceux qui dépendent d'une complémentaire santé pour se soigner.

Pire encore, cette hausse fiscale est assortie d'un amendement prétendant interdire toute augmentation des cotisations en 2026. C'est démagogique et totalement irresponsable! Les cotisations des mutuelles évoluent en fonction de la hausse des dépenses de santé, dans le respect d'équilibres financiers encadrés par des règles prudentielles européennes. Organismes à but non lucratif, les mutuelles ne rémunèrent aucun actionnaire. Chaque euro de cotisation est consacré aux adhérents : remboursements de soins, prévention, tiers payant, accompagnement... voire restitution des excédents, lorsqu'ils existent. Or les dépenses de santé ont progressé de 22 % en cinq ans du fait du vieillissement de la population, de l'explosion des maladies chroniques et des transferts subis de la Sécurité sociale. C'est pour cela que les cotisations augmentent!

Dans ce contexte d'incertitude juridique inédite, La Mutuelle Familiale agit avec responsabilité. Nous avons choisi de ne pas intégrer la hausse de la taxe tant qu'elle n'était pas définitivement votée. Cette honnêteté et cette transparence sont aujourd'hui pénalisées par des pouvoirs publics qui placent sur le même plan les mutuelles engagées et solidaires et d'autres acteurs, qui eux avaient anticipé la hausse fiscale. Le modèle mutualiste est aujourd'hui fragilisé. Et avec lui, une certaine idée de la solidarité, de la démocratie et de la protection sociale.

Soyez assurés que La Mutuelle Familiale continuera à répondre à vos interrogations et à faire entendre, avec son manifeste pour une Sécurité sociale de haut niveau et sa participation aux Etats généraux de la santé initiés par la Mutualité Française, son profond désaccord avec la logique mortifère en cours.

© FABRICE MANGEOT



Sylvie Ben Jaber

PRÉSIDENTE
DE LA MUTUELLE
FAMILIALE

- P.05 L'ÉVÉNEMENT**
Election des délégués
- P.07 VIE DE LA MUTUELLE**
Hospitalisation : rentrez chez vous en toute sérénité
- P.08 DOSSIER**
L'eau potable face aux défis des PFAS
- P.12 PROTECTION SOCIALE**
La Mutuelle Familiale devient « ambassadrice du don d'organes »
- P.13 COMMENT ÇA MARCHE ?**
La carte Vitale dématérialisée sur mon téléphone
- P.14 SANTÉ**
Recherche en cancérologie : tous les espoirs sont permis
- P.16 ENVIRONNEMENT**
La mobilisation contre les pesticides continue
- P.18 PRÉVENTION**
Hypertension : les jeunes sont de plus en plus touchés

www.mutuelle-familiale.fr

Le Mag de La Mutuelle Familiale, publication trimestrielle éditée par la Coopérative d'édition de la Vie mutualiste, 3-5, rue de Vincennes, 93108 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 52 47. N° 25, mars 2026. Directeur de la publication : Patrick Julou. Principaux actionnaires : SMF, LMF, FMF. Comité de rédaction : Sylvie Ben Jaber avec Valérie Perrot-Egret, Didier Balsan et Leslie Courbon. Directeur de la rédaction : François Fillon. Rédactrice en chef : Delphine Delarue. Secrétaires de rédaction : Alice Carel et Guillaume Lenormant. Rédaction : Capucine Bordet, Leslie Courbon, Alyson Morant et Marilyn Perioli. Création graphique : Stéphane Genelot. Direction/administration : Pauline Coutier et Benjamin Magnen, avec Sandrine Cenier. Prix de vente au numéro : 1,09 €. Abonnement 4 numéros : 3,88 €. Dépôt légal : mars 2026. Numéro ISSN : 2728-4743. Commission paritaire : 0725 M 08508 (en cours). Imprimé par YD Print-Imprimerie Léonce-Deprez, Zac Artois pôle 2, allée de Belgique, 62128 Wancourt, sur du papier origine Suisse, issu de forêts gérées durablement, composé à 63 % de fibres recyclées, certifié PEFC, Ptot 0,013 kg/t. Si vous souhaitez vous désabonner, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : donneepersonnelles@mutuelle-familiale.fr





QUESTIONS



RÉPONSES



« Je vais être hospitalisée, comment obtenir ma prise en charge ? »

(Inès, 32 ans, Mitry-Mory)

L. M. F : Dans la plupart des cas, l'établissement hospitalier adresse à votre mutuelle une demande de prise en charge mentionnant les codes techniques (appelés DMT), vos dates de séjour et le numéro de l'établissement (Finess). Si ce n'est pas le cas, vous pouvez effectuer la démarche vous-même via votre espace adhérent.

- Si vos médecins pratiquent des dépassements d'honoraires, transmettez-nous impérativement leurs devis au préalable. En cas d'annulation de l'hospitalisation, pensez à nous en informer via votre espace adhérent. Chaque année, vous bénéficiez d'un nombre défini de jours d'hospitalisation. Ces jours sont déduits dès l'acceptation de la prise en charge. L'annulation permet ainsi de les rétablir.

- A la suite d'une hospitalisation, vous bénéficiez, grâce à votre contrat mutualiste, d'un accompagnement via des dispositifs tels que Noé Santé ou Fil'Assistance, qui proposent des services d'assistance pour faciliter votre retour à domicile et votre quotidien.



« Comment savoir si mes soins ont été remboursés ? »

(Marc, 47 ans, Lille)

L. M. F : C'est désormais plus simple ! Depuis fin 2025, La Mutuelle Familiale a automatisé ses alertes. Dès qu'un virement est ordonné sur votre compte bancaire, un courriel vous est envoyé pour vous informer qu'un remboursement est en cours. Plus besoin de surveiller vos comptes chaque jour, nous vous prévenons en temps réel. Si vous n'avez pas encore communiqué votre mail, il faut donc le faire.

- Bien sûr, vous pouvez consulter vos remboursements à tout moment via votre espace adhérent, accessible depuis le site internet de La Mutuelle Familiale (mutuelle-familiale.fr) ou depuis votre application.



« J'ai manqué une séance de prévention en visio, comment la rattraper ? »

(Amina, 28 ans, La Seyne-sur-Mer)

L. M. F : Vous pouvez bénéficier d'une session de rattrapage. Certaines de nos conférences en ligne sont désormais enregistrées. Après la séance, un lien de visionnage YouTube est mis à votre disposition sur votre espace adhérent.

- Attention : ce lien reste actif uniquement pendant quinze jours. Passé ce délai, la vidéo n'est plus accessible, alors ne tardez pas !

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

(accessible depuis le site mutuelle-familiale.fr ou via votre application mobile), rubrique « Envoyer un message ou un document ». C'est un espace sécurisé.

Il peut paraître tentant de nous contacter via les réseaux sociaux. Mais vos informations personnelles sont précieuses, elles doivent rester confidentielles. C'est pourquoi, afin de respecter le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous ne pouvons pas répondre sur les réseaux, même par messagerie privée (MP).

ENGAGEMENT

Election des DÉLÉGUÉS

Moment essentiel de la vie démocratique de La Mutuelle Familiale, les élections des délégués se sont déroulées du 8 décembre 2025 au 12 janvier 2026. Elles ont permis de désigner 177 délégués titulaires, dont 70 % sont nouvellement élus, pour un mandat de cinq ans, ainsi que 29 délégués suppléants.

- La Mutuelle Familiale remercie chaleureusement les adhérents qui ont pris part à ce scrutin. Ils ont réaffirmé leur attachement aux valeurs de démocratie, de solidarité et d'engagement collectif qui fondent notre mutuelle.

- Les élus reflètent la diversité sociologique de nos adhérents. Témoignage du fort développement de La Mutuelle Familiale ces dernières années, 43 délégués ont adhéré

ré en 2025, tandis que l'une des élues est adhérente depuis 1957, illustrant à la fois le renouvellement et la fidélité des adhérents à leur mutuelle.

- La moyenne d'âge des délégués s'établit à 65,7 ans, en baisse d'un an par rapport à la précédente mandature. La plus jeune déléguée a 23 ans, le plus âgé 89 ans. Les femmes représentent 36,4 % des élus. Si la présidence de La Mutuelle Familiale est assurée par des femmes depuis plus de cinquante ans, la poursuite de l'engagement en faveur de l'égalité reste essentielle afin de lever les freins qui limitent encore la participation des femmes à la vie militante mutualiste.
- Les nouveaux délégués bénéficieront d'un parcours d'intégration tout au long de leur première année de mandat, comprenant une session de formation par trimestre. Ils partici-



peront à leur première assemblée générale les 8 et 9 juin prochains. Ce temps fort de la vie démocratique de la mutuelle verra, cette année, l'élection du tiers sortant de notre conseil d'administration.

- Les délégués seront impliqués dans une campagne de décryptage des enjeux de la protection sociale et des mutuelles. Alors que les attaques contre notre modèle solidaire se multiplient, il est essentiel de déconstruire les idées reçues et de renforcer les actions de pédagogie auprès des adhérents. ● LESLIE COURBON

ENVIRONNEMENT

Tous ensemble contre
LES PESTICIDES

Rendez-vous du 20 au 30 mars 2026
pour la Semaine pour les alternatives aux pesticides.

Depuis vingt ans, cet événement a pour objectif d'informer les citoyens sur les risques liés aux pesticides de synthèse pour leur santé et pour l'environnement, de promouvoir des solutions alternatives, de fédérer un réseau d'acteurs et de mobiliser un public toujours plus large. Parmi les temps forts de l'édition 2026 figurent des tables rondes sur la protection

du vivant et l'agriculture durable, le concours Graines d'artistes et des banquets populaires. Cette semaine est coordonnée au niveau national par l'association Générations futures et compte La Mutuelle Familiale parmi ses partenaires. ● L. C.

Retrouvez
les événements
près de chez vous :





PARRAINAGE

Recommandez votre MUTUELLE

Vous êtes satisfait de votre mutuelle et de son modèle de Complémentaire de vie ? Recommandez-la à un proche ! Votre filleul et vous-même bénéficierez d'avantages tout en soutenant le fonds de dotation Agir pour le cœur des femmes.

Parrainez un proche et vous et votre filleul recevrez chacun un bon d'achat de 30 euros¹ ! Si vous parrainez plusieurs personnes, vous recevrez 50 euros dès le deuxième parrainage (dans la limite de cinq parrainages par an). De plus, La Mutuelle Familiale reverse 20 euros à un acteur solidaire avec un maximum de 12000 euros par an. Cette année, fidèle à son engagement pour la santé des femmes, La Mutuelle Familiale a choisi le fonds de dotation Agir pour le cœur des femmes.

L'objectif de ce fonds de dotation : faire reculer les maladies cardiovasculaires qui touchent près d'une femme sur cinq en France selon le Baromètre de la santé des femmes réalisé pour le fonds par OpinionWay et publié en mai 2025. Pour cela, le fonds déploie diverses actions de prévention, comme le dépistage de près de 4 500 femmes chaque année dans le cadre du « Bus du cœur des femmes », une opération qui se déroule dans

15 à 17 villes chaque année, ainsi que lors des Journées du cœur des femmes. Cette initiative itinérante, qui se déroule dans des établissements de santé et désormais dans les entreprises, vise à informer, à sensibiliser et à proposer des dépistages cardiovasculaires. De plus, le fonds de dotation forme les professionnels de santé aux spécificités du risque cardio-gynécologique et développe des programmes scientifiques dédiés à la prévention. En 2025, suite au succès du programme de parrainage, La Mutuelle Familiale avait remis un chèque de 12000 euros à l'association France Alzheimer. ●

L. C.

1/ Opération limitée aux 1000 premiers parrainages du 01/01/2026 au 31/12/2026.

POUR EN SAVOIR PLUS,
rendez-vous sur

mutuelle-familiale.fr/parrainage,

en agence ou par téléphone au 09 71 10 15 15.



LA SEYNE-SUR-MER

Un PÔLE pluridisciplinaire rénové

Pour mieux vous accueillir à La Seyne-sur-Mer, votre pharmacie et votre agence mutualiste ont fait peau neuve. Venez les découvrir ! A terme, un pôle de santé accueillant des cabinets médicaux sera créé au sein du bâtiment.

- Adresse : 17, impasse Gay-Lussac, 83500 La Seyne-sur-Mer.
- Horaires de la pharmacie de la Méditerranée : du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 12 heures et de 14 h 30 à 18 h 15.
- Horaires de l'agence mutualiste : lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mardi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. ●

L. C.



COORDINATION

HOSPITALISATION : rentrez chez vous en toute sérénité

Un retour à domicile après l'hôpital, ça ne s'improvise pas. Avec Noé Santé, La Mutuelle Familiale aide ses adhérents à organiser leurs soins, leur matériel et l'aide à domicile pour une convalescence plus sereine.



dont vous avez besoin, comme des béquilles, un lit médicalisé ou de l'oxygène. Enfin, elles peuvent organiser le passage d'aides ménagères ou le portage de repas.

Moins de stress pour soi et ses proches

Ce service réduit le stress de la personne hospitalisée et de ses proches lors de son retour à domicile, et diminue de 40 % les risques de réhospitalisation. Vous y avez accès durant les vingt-et-un jours clés qui suivent votre retour à domicile. Les ayants droit inscrits sur votre contrat peuvent également en bénéficier.

Comment profiter de ce service ?

Que votre hospitalisation soit programmée ou imprévue, les équipes de Noé Santé vous contactent au plus tôt pour recueillir vos besoins. Avec votre accord, elles assurent ensuite le lien direct avec l'équipe médicale hospitalière afin de bâtir, ensemble, votre plan de sortie personnalisé. ● L. C.

POUR EN SAVOIR PLUS, contactez l'équipe de Noé Santé² : contact-lamutuellefamiliale@noe-sante.com

La Mutuelle Familiale met à disposition de ses adhérents Noé Santé, un service de coordination médico-sociale pour les accompagner lors de leur retour à domicile après une hospitalisation¹. Ce partenaire garantit une prise en charge globale et personnalisée, pour un rétablissement serein et sécurisé.

Vous devez être hospitalisé ?

Vous pouvez envisager votre convalescence avec sérénité ! En tant que Complémentaire de vie, La Mutuelle Familiale vous accompagne à chaque moment clé de votre vie, et vous propose un nouveau service : Noé Santé. Ce partenaire organise votre retour à domicile et coordonne l'ensemble de vos besoins, alliant suivi médical

et accompagnement dans votre vie quotidienne.

À la suite d'un échange avec vous, avant ou pendant votre hospitalisation, et sur la base du protocole prescrit par l'équipe hospitalière, Noé Santé facilite votre retour à domicile en vous proposant un accompagnement personnalisé.

Vous ne savez pas comment trouver une infirmière ou un kinésithérapeute disponibles ? Les équipes de Noé Santé coordonnent vos soins grâce à un réseau de professionnels de santé et paramédicaux. De plus, elles peuvent trouver les matériels

1/ Service réservé aux adhérents bénéficiant de contrats santé éligibles (LMF Santé Senior et garanties avec extension Noé Santé)

2/ Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur. Pour en savoir plus, consultez la politique de protection des données disponible sur : noe-sante.com/politique-de-protection-des-donnees/

POLLUANTS ÉTERNELS

L'eau potable face

Autrefois symbole de confiance, l'eau du robinet suscite désormais une inquiétude croissante. La raison ? Les PFAS, ces « polluants éternels », qui contaminent tous les environnements, les sols et les eaux, jusque dans nos carafes. Leur toxicité est aujourd'hui avérée, avec des effets préoccupants sur la santé. Depuis le 1^{er} janvier 2026, la France a rendu obligatoire l'intégration des PFAS dans les contrôles sanitaires de l'eau destinée à la consommation.

TEXTES : CAPUCINE BORDET

Pendant des décennies, l'eau du robinet a coulé sans susciter d'inquiétudes. Elle faisait partie des évidences du quotidien. En 2020, 85 % des consommateurs déclaraient ainsi avoir confiance dans l'eau qu'ils buvaient, selon l'étude menée par Kantar avec le Centre d'information sur l'eau (CIEau). Cinq ans plus tard, d'après ce même baromètre, le chiffre a baissé de 7 points, à 78 %. C'est que, dans le même

temps, une inquiétude a fait irruption dans le débat public : 75 % des citoyens se disent désormais préoccupés par la présence de micropolluants, dont les PFAS.

Derrière cet acronyme se cache une immense famille de molécules synthétiques, produites par l'homme, dont le dénominateur commun est une extrême persistance. « Elles résistent à la chaleur, à l'eau et aux graisses. C'est pour cela qu'on les retrouve dans les textiles, les vêtements étanches, les ustensiles de cuisine, l'électronique ou de nombreux procédés industriels », explique Pauline Cervan, toxicologue et porte-parole de l'association Générations futures. A cette liste il faut ajouter les cosmétiques, les dispositifs médicaux, les pesticides...

Propriétés particulièrement recherchées

Ces propriétés spécifiques, si recherchées par les industriels, sont dues à leur composition chimique. Et plus particulièrement à la présence d'atomes de carbone et de fluor, qui forment une liaison fluorée, d'où leur nom de substances per- et polyfluoroalkylées. Les médias se sont référés à ces caractéristiques pour leur attribuer le surnom de « polluants éternels ».

Avantageuse pour l'industrie, cette grande « stabilité » des PFAS s'avère redoutable pour l'environnement. Ils se dégradent en effet très lentement, voire pas du tout pour certains, et s'accumulent donc

72%
DES CITOYENS

considèrent que l'eau doit être une priorité dans les politiques municipales
(source : Kantar/CIEau).

au défi des PFAS

dans les sols, dans l'eau... « Aujourd'hui, tous les milieux, les aliments et les êtres vivants contiennent des PFAS, déplore Pauline Cervan. Ils sont totalement diffus, transportés par le cycle de l'eau mais aussi par l'air. » Du Groenland au sommet de l'Himalaya, jusque dans le foie des ours polaires, la contamination est généralisée.

Utilisés depuis les années 1950

L'utilisation des PFAS remonte à plusieurs décennies. Les procédés industriels y ont massivement recours depuis les années 1950. « Mais on n'a pris conscience de leurs effets toxiques que très récemment, constate Pauline Cervan. Enfin, pour ce qui est du grand public... Parce que la communauté scientifique, elle, le savait depuis longtemps. Tout comme les industriels qui voyaient leurs salariés tomber malades, sans en informer les pouvoirs publics. » Aujourd'hui, cette toxicité est de plus en plus étudiée. Parmi les effets sur la santé, notons des atteintes au foie, avec une augmentation du cholestérol, contribuant à un risque cardiovasculaire accru. Ils perturbent également le fonctionnement de la thyroïde, avec des effets sur le métabolisme mais aussi, comme le souligne Pauline Cervan, « des conséquences sur le fœtus, la thyroïde jouant un rôle clé dans le développement du cerveau. Sur le plan reproductif, l'exposition aux PFAS est associée à des difficultés à concevoir, à des délais plus longs pour tomber enceinte, ainsi qu'à une augmentation du risque d'accouchements prématurés ». Enfin, certains PFAS, comme le PFOA, sont reconnus comme cancérogènes avérés pour l'homme par l'Organisation mondiale de la santé. Mais d'autres substances sont aussi en cours d'évaluation.

« Effet cocktail » avec d'autres polluants

« Cela ne veut pas dire que nous allons tous tomber malades, poursuit la toxicologue. En revanche, cette contamination s'ajoute à une exposition chronique et participe à un effet cocktail avec d'autres polluants chimiques. » Les données disponibles montrent que plus l'exposition à ces substances est élevée, plus le risque augmente de développer certaines pathologies.



© 123RF

L'homme est principalement exposé aux PFAS via son alimentation, soit par la nourriture, soit par l'eau potable. Ainsi, la campagne nationale de mesures menée entre 2023 et 2025 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire s'est concentrée sur la contamination de l'eau destinée à la consommation. Sur les 35 PFAS recherchés, 19 ont été détectés dans les eaux distribuées au robinet. « Dans la grande majorité des cas, les concentrations mesurées restent inférieures aux limites réglementaires lorsqu'elles existent, précise Pauline Cervan. Par ailleurs, si l'on sait maintenant que l'eau potable est très largement contaminée, elle l'est souvent à des niveaux relativement faibles. En réalité, l'exposition principale vient des aliments. » ●

Quid du TFA ?

L'acide trifluoroacétique (TFA) est un PFAS à très courte chaîne. Utilisé dans de nombreuses applications industrielles, il est aujourd'hui largement répandu dans l'environnement, notamment dans l'eau.

Le TFA ne sera pas intégré aux contrôles sanitaires obligatoires de l'eau potable avant janvier 2027. Il échappe ainsi à cette surveillance réglementaire, alors même qu'il est reconnu comme particulièrement préoccupant.

Une **OBLIGATION LÉGALE** et encore de nombreuses questions

Sous la pression de la société civile, la réglementation sur les PFAS commence à évoluer en France, mais les réponses politiques manquent et les communes restent largement livrées à elles-mêmes.

Si aux Etats-Unis la question des PFAS a émergé au début des années 2000, en France, le débat public s'est emparé du sujet bien plus tardivement. Cette prise de conscience s'est faite « *avant tout grâce à la société civile, aux associations comme Générations futures, mais aussi aux journalistes* », rappelle Pauline Cervan, porte-parole de l'association et toxicologue. Plusieurs investigations ont joué un rôle déterminant, en particulier celle du Monde avec la publication, début 2023, de la carte du Forever Pollution Project. Celle-ci recense près de 23 000 sites contaminés en France. « *Ces données montrent que les PFAS peuvent être retrouvés loin des sites industriels qui les produisent, confirmant le caractère diffus de cette pollution. Toutefois, les zones les plus contaminées restent situées à proximité des sites de production.* »

« Une avancée importante »

Après la société civile, l'Etat a finalement commencé à se saisir du sujet. En 2025, une loi a été votée qui interdit, à partir de 2026, les PFAS dans les cosmétiques, les vêtements, les chaussures et les farts pour skis. Le texte mentionne également l'instauration d'une redevance pour les industriels, fondée sur le principe « pollueur-payeur », qui permettrait de faire contribuer financièrement les industriels responsables. Pourtant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le dispositif n'est toujours pas effectif. Autre obligation de cette loi : depuis le 1^{er} janvier, un certain nombre de PFAS doivent être intégrés dans les contrôles de l'eau potable. « *Il s'agit d'une avancée importante, reconnaît Simon Porcher, professeur de management à l'université Paris-Dauphine-PSL. Mais la liste des PFAS contrôlés est extrêmement restreinte, alors que cette famille en compte plu-*



© 123RF

sieurs milliers. La meilleure solution à long terme demeure l'interdiction des produits polluants et leur remplacement. »

Un seuil jugé insuffisant

La réglementation actuelle, fixée par la directive européenne sur l'eau potable, établit un seuil de 0,1 microgramme par litre pour la somme de 20 PFAS. Pauline Cervan rappelle que « *ce seuil n'est pas fondé sur le risque sanitaire, mais sur des capacités de mesures datant des années 1980* ». La toxicologue insiste sur le fait que les scientifiques le jugent aujourd'hui insuffisamment protecteur. Un avis partagé par l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Plusieurs pays, dont le Danemark, ont adopté des normes plus restrictives, de l'ordre de quelques nanogrammes par litre.

Garder confiance

« *Malgré tout, il est important de rassurer la population sur l'eau potable, appuie Pauline Cervan. Dans la majorité des cas, les niveaux de PFAS restent faibles. En revanche, dans les zones où des dépassements sont constatés, une vigilance particulière est nécessaire, notamment pour les populations*

sensibles, comme les femmes enceintes et les enfants. » Simon Porcher considère lui aussi qu'il est important de garder confiance dans l'eau potable : « Les risques liés aux polluants sont des risques à long terme, associés à une exposition chronique. Le véritable danger serait une perte de confiance dans le service public de l'eau. » Il ajoute : « Passer à l'eau en bouteille ne protège pas davantage. » En effet, selon une étude européenne réalisée en 2024 par l'ONG PAN Europe, 63 % des échantillons d'eau en bouteille sont contaminés au TFA, une molécule faisant partie de la famille des PFAS.

Aucune stratégie nationale

Du côté de l'Etat, aucune stratégie nationale n'a été mise en place, constatent les experts interrogés. Les communes sont donc en première ligne pour gérer la question des PFAS dans l'eau potable, avec une extrême diversité de situations locales, sans cadre lisible ni directives homogènes. Résultat : certaines collectivités peinent à réagir, ou diffusent des informations difficiles à comprendre pour les habitants. Selon *Libération* du 6 novembre 2025, le ministère de la Santé a estimé que 60 000 personnes seraient aujourd'hui confrontées à des restrictions ou à des non-conformités liées à la qualité de l'eau sur leur territoire. Ces situations nourrissent une demande croissante de transparence de la part de la population. Selon le baromètre 2025 du Centre d'information sur l'eau (CIEau/Kantar), 44 % des sondés déclarent manquer d'explications. Leur priorité est nette : près d'un citoyen sur deux souhaite avant tout comprendre la qualité de l'eau, les normes et les contrôles. ●



© CLÉMENT-HERBAUX



« Les PFAS sont aussi présents dans les pesticides, et la Loi ne dit rien à ce sujet »

Martin Rieussec-Fournier, président de l'Association des mutuelles pour la santé planétaire et membre du bureau de La Mutuelle Familiale, rappelle qu'un pesticide sur huit, soit environ 15 % des pesticides autorisés dans l'Union européenne, contient des PFAS.

« Les PFAS sont présents dans de nombreux cosmétiques, dans les vêtements, dans une multitude de produits d'usage quotidien, mais aussi dans les pesticides. Et ce n'est pas un phénomène marginal : un pesticide sur huit, soit environ 15 % des pesticides autorisés dans l'Union européenne, contient des PFAS.

Or la toxicité des PFAS est largement documentée, notamment en ce qui concerne les risques pour les enfants : lésions cérébrales, perturbations du système endocrinien, cancers. Il est indispensable que les pesticides contenant des PFAS soient interdits le plus rapidement possible. Pourtant, la loi du 27 février 2025, qui interdit l'utilisation de ces substances dans plusieurs produits usuels, ne prévoit rien au sujet des pesticides. Ils n'y sont même pas mentionnés, ce qui est tout simplement scandaleux. Notre rôle consiste à informer la population, et notamment nos adhérents, sur le caractère profondément non maîtrisé des risques liés aux pesticides. Il faut absolument qu'il y ait des lois qui nous protègent. Pour œuvrer dans ce sens, La Mutuelle Familiale est aussi locomotive d'une coalition de mutuelles afin qu'en France et en Europe, on sorte l'agriculture de cet empoisonnement par les pesticides. »

DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Une question de SANTÉ PUBLIQUE

A travers la signature d'une charte avec le collectif Greffes +, La Mutuelle Familiale devient la première mutuelle « ambassadrice du don d'organes et de tissus ».



© 123RF

Sensibiliser ses adhérents et ses salariés au don d'organes en rappelant que ce geste sauve des vies : tel est l'objectif de La Mutuelle Familiale, qui devient, suite à la signature en octobre dernier d'une charte spécifique avec le collectif Greffes +, « ambassadrice du don d'organes et de tissus ». Ce collectif d'associations, de fédérations et de fondations, œuvre depuis une dizaine d'années pour promouvoir le don d'organes et augmenter le recours à la greffe en agissant à la fois sur les politiques publiques, l'organisation des soins, l'information du grand public et en soutenant la recherche. « Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique, insiste Thomas Thuillier, coordinateur hospitalier des prélèvements d'organes et de tissus et représentant du collectif. Aujourd'hui, deux à trois patients meurent encore, chaque jour, faute de greffe. »

Idées reçues

Même si près de 8 Français sur 10 se déclarent favorables au don après leur mort, plusieurs idées reçues en freinent l'adhésion, constate l'Agence de la biomédecine. « Ce sont des obstacles à lever en priorité », explique-t-elle. Ainsi, quel que soit son âge, tout le monde

« Deux à trois patients meurent encore, chaque jour, faute de greffe. »

peut être donneur. En outre, encadré avec la plus grande rigueur, le don d'organes n'a lieu qu'après le constat du décès, et est « réalisé par deux médecins indépendants de l'équipe de greffe ». Il est exclusivement destiné à des patients en attente de greffon et cela n'a rien à voir avec le don du corps à la science. Enfin, cette démarche est compatible avec tous les rites funéraires.

Consentement présumé

En France, selon la loi de 1976, toute personne qui n'est pas opposée au don est considérée comme donneuse. « C'est ce que l'on appelle le consentement présumé », ajoute Thomas Thuillier. Celles et ceux qui sont contre doivent s'inscrire dans le registre national des refus, rédiger des directives anticipées ou l'énoncer à ceux qui partagent leur vie. « Bien que le sujet soit difficile à aborder, exprimer clairement ses souhaits permet d'éviter à ses proches d'avoir à prendre une décision personnelle dans un

moment déjà douloureux », précise La Mutuelle Familiale. En effet, si la question du don d'organes venait à se poser, « l'équipe de coordination des dons demandera toujours si la personne y était opposée et ce, même si elle détenait une carte de donneur ; celle-ci n'ayant aucune valeur juridique ou légale », note Thomas Thuillier.

Accompagner le libre choix

Dans le cadre de cette charte, La Mutuelle Familiale s'engage à organiser des sessions d'information régulières pour ses adhérents et salariés, à sensibiliser sur l'importance du don, à déconstruire les tabous qui l'entourent, à expliquer les étapes du parcours d'un donneur et d'un receveur et d'informer sur les démarches permettant d'exprimer ses volontés et directives anticipées. « En devenant première mutuelle ambassadrice du don d'organes, La Mutuelle Familiale affirme son rôle sociétal, conclut sa présidente Sylvie Ben Jaber. Notre mission ne se résume pas au remboursement des soins ; nous œuvrons pour la santé dans sa globalité. Lever les tabous, accompagner le libre choix, évoquer un sujet aussi essentiel est une évidence pour nous. » ●

DELPHINE DELARUE

LA CARTE VITALE DÉMATÉRIALISÉE SUR MON TÉLÉPHONE



Depuis fin novembre, il est possible d'activer directement sa carte Vitale en passant par l'application dédiée, et de s'en servir auprès des médecins et des pharmacies qui l'acceptent.

1



Téléchargez l'appli « carte Vitale » sur votre téléphone.

Attention, ce parcours nécessite d'avoir un compte Ameli.

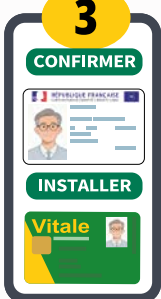
2



Entrez votre numéro de Sécurité sociale,

ou scannez votre carte Vitale.

3



Suivez attentivement les instructions pour confirmer votre identité et installez la carte Vitale dématérialisée avec reconnaissance faciale.



Attention la validation n'est pas automatique ! Vous allez recevoir un email vous invitant à vous connecter à votre appli et à l'activer.

4



Présentez votre smartphone à votre pharmacien ou à votre médecin.

5



La connexion se fait grâce à un QR code... à condition que le professionnel soit équipé !



En cas de perte de votre smartphone, n'ayez crainte. Pour accéder à votre carte Vitale, vous devez déverrouiller votre appli à l'aide d'un mot de passe ou en utilisant la biométrie de votre téléphone. On ne peut donc pas vous la voler. Il suffit de télécharger l'appli sur votre nouvel appareil.

RECHERCHE EN CANCÉROLOGIE

TOUS LES ESPOIRS

Thérapies ciblées, immunothérapie, intelligence artificielle...
Dernièrement, la recherche en cancérologie a franchi des étapes majeures. Ces progrès promettent des traitements de plus en plus personnalisés qui pourraient changer la vie de nombreux malades.

TEXTE : MARILYN PERIOLI

IMMUNOTHÉRAPIE TRÈS PROMETTEUSE

Depuis les années 2010, l'immunothérapie — qui consiste à stimuler le système immunitaire pour qu'il reconnaisse et détruise les cellules cancéreuses —

est l'un des domaines les plus prometteurs. « Les études montrent son utilité dans des situations de cancers précoces, pour prévenir les rechutes et améliorer la survie.

Mais aussi pour les cancers en phase métastatique, au pronostic défavorable. De nouveaux malades, que l'on disait autrefois condamnés, profitent de ces nouveaux traitements qui permettent, dans certains cas, d'obtenir des réponses durables », explique le docteur

Ronan Flippot, oncologue spécialisé en urologie à l'Institut Gustave-Roussy (94).

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ

Autre évolution importante : certaines immunothérapies pourront bientôt être administrées par injection sous-cutanée, et non plus uniquement par voie intraveineuse, comme cela se fait aujourd'hui, ce qui pourra épargner au patient une journée d'hospitalisation.

THÉRAPIES CIBLÉES

De nouvelles formes de médicaments, les anticorps conjugués, sont composées de molécules de chimiothérapie couplées à un anticorps – une « tête chercheuse » – qui cible

spécifiquement les cellules tumorales pour les détruire. Cette approche plus efficace occasionne moins d'effets indésirables que la chimiothérapie classique. D'autres thérapies ciblées agissent directement sur la cellule cancéreuse en bloquant les mécanismes qui permettent sa croissance et sa prolifération. De nouvelles générations de médicaments sont arrivées sur le marché.

Ce sont des traitements, le plus souvent administrés par voie orale, qui sont généralement mieux tolérés que les chimiothérapies. « On a beaucoup plus rarement de perte de cheveux ou une baisse des globules blancs. Mais il existe tout de même des effets secondaires potentiels qui nécessitent une surveillance médicale régulière », prévient le docteur Flippot.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'IA occupe désormais une place importante en imagerie médicale. Elle est capable

d'interpréter des images finement et très rapidement. Elle permet une double lecture des examens par les soignants et les machines. Ce qui permet aux médecins de détecter les tumeurs de manière précoce ou de préparer une intervention chirurgicale.

SONT PERMIS

LE DIAGNOSTIC PAR BIOPSIE LIQUIDE, UN TOURNANT DÉTERMINANT

Moins invasive qu'une biopsie traditionnelle, la biopsie liquide repose sur une simple prise de sang. Elle permet de détecter la présence ou l'évolution d'un cancer grâce à l'analyse de biomarqueurs circulants, comme de l'ADN tumoral ou des cellules tumorales. Au-delà du diagnostic, cette technique peut être répétée au fil du temps pour suivre l'évolution de la maladie et l'efficacité des traitements. De plus, la biopsie liquide vise de plus en plus à remplacer le prélèvement de tissu.

VACCIN BIENTÔT DU SUR-MESURE

Des vaccins thérapeutiques personnalisés sont en cours de développement, conçus à partir de l'ADN de la tumeur prélevée chez le patient. Des altérations tumorales spécifiques sont sélectionnées – c'est-à-dire que l'on va prélever différentes tumeurs – pour créer un vaccin sur mesure, capable d'activer les défenses immunitaires contre les cellules cancéreuses. Ce procédé de haute précision est actuellement évalué dans un but de prévention des récurrences, redoutées notamment dans les formes agressives. Ces vaccins verront le jour dans cinq à dix ans.

PRÉVENTION ET DÉPISTAGE RESTENT INCONTOURNABLES

Malgré les progrès thérapeutiques, la prévention reste essentielle. Une bonne hygiène de vie, une alimentation équilibrée (sans trop d'aliments « ultratransformés », avec des fruits, des légumes), de l'exercice physique, éviter le tabac, une consommation d'alcool limitée, une exposition modérée au soleil... contribuent à réduire le risque de cancer. Participer aux dépistages du cancer du sein, du côlon et du col utérin est également un moyen efficace de diagnostiquer la maladie à un stade précoce. Enfin, la vaccination contre le papillomavirus (HPV), recommandée pour les filles et garçons à partir de 11 ans, permet de se protéger, mais aussi de préserver les autres de plusieurs types de cancers induits par le HPV comme les cancers du col de l'utérus ou certains cancers ORL.

La mobilisation contre

Retour sur les premières étapes de l'Odyssée pour notre santé du 27 septembre au 10 octobre 2025. Cet événement, qui met en lumière les alternatives aux pesticides, a su fédérer le grand public comme les acteurs de la santé et de l'agriculture européens.

« Au revoir les pesticides, bonjour les solutions ! » C'est avec ce slogan que s'est élancée, le 27 septembre 2025, l'Odyssée pour notre santé, qui fait partie des actions de l'Association des mutuelles pour la santé planétaire, et que nous vous annonçons dans *Le Mag* n° 23, paru le même mois. Une dizaine de cyclistes partis de Bruxelles est arrivée le 10 octobre à Margny-lès-Compiègne, dans l'Oise, après être passée par quatorze villes étapes où avaient lieu des manifestations, mettant en lumière des solutions agricoles pour ne plus employer de pesticides. « Car ces solutions existent, mais elles doivent maintenant changer d'échelle et être généralisées », explique Martin Rieussec-Fournier, président des Mutuelles pour la santé planétaire et administrateur de La Mutuelle Familiale. Nous souhaitons amener le grand public à développer une notion large de la santé. De nombreuses études montrent que les pesticides nuisent à notre santé individuelle. Ils

polluent également les nappes phréatiques et, plus largement, l'environnement. Cela peut paraître anxiogène, mais notre démarche vise à montrer qu'il existe des solutions pour sortir totalement des pesticides. Et notre caravane de vélos, avec des carottes géantes, déclenche beaucoup de curiosité et d'enthousiasme, ce qui favorise le dialogue. C'est une vraie réussite ! »

Mais il a également fallu rappeler la réalité des méfaits des pesticides et, lors des étapes, les témoignages d'agriculteurs victimes ont ému de nombreux participants. Certains d'entre eux, en rémission d'un cancer, ont expliqué vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. D'autres sont sous chimiothérapie à vie.

Du sucre bio et équitable

« Spontanément, 60 responsables européens de mutuelles, d'entreprises, du monde associatif et des médecins ont organisé le "Serment de Cambrai". Il s'est préparé en moins de deux

semaines, tout le monde a bousculé son agenda pour être présent, preuve que ce serment répond à un besoin », indique Martin Rieussec-Fournier. Il vise plusieurs objectifs (voir encadré). Parmi eux : réfléchir à des placements financiers mutualistes dans les filières sans pesticides et bio en Europe.

Le premier projet ainsi repéré est la création d'une sucrerie bio équitable dans les Hauts-de-France, appelée la fABrique à sucre. Une première en France métropolitaine ! Martin Rieussec-



© THIERRY FRESNEAU

Etape à Namur, en Belgique, le 30 septembre 2025.

LES PESTICIDES continue



© THIERRY FRESNEAU

Etape à la ferme Champignol, membre de Nature & Progrès, à Surice, en Belgique.

Fournier précise : « Nous avons découvert ce projet à Cambrai. Il réunit 42 agriculteurs qui cultivent des betteraves sans pesticides pour la phase de test, démontrant ainsi que c'est possible. A terme, ils seront une centaine à produire pour cette usine, qui sera un exemple emblématique des projets que peuvent soutenir financièrement les mutuelles. » Les différents signataires se réuniront chaque année pour faire le bilan sur les avancées ou les reculs en matière de lutte contre les pesticides et élaborer de nouvelles stratégies pour l'agriculture bio.

L'Odyssée se poursuit en 2026 en France, en Allemagne et en Suisse. Un colloque au Sénat ou à l'Assemblée nationale sera organisé. Les cyclistes se retrouveront de nouveau en 2027 pour des étapes en Italie, en Autriche, en Allemagne et en Belgique pour un grand rassemblement final à Bruxelles, afin de témoigner des solutions existantes et demander leur généralisation à l'Union européenne. ●

L. C.

POUR EN SAVOIR PLUS,
consultez Le Mag
de septembre 2025
ou rendez-vous sur

mutuelles-sante-planetaire.com



Les objectifs

- Faire connaître les droits des victimes des pesticides afin qu'elles bénéficient d'une meilleure réparation de leur préjudice.
- Informer les citoyennes et citoyens des bienfaits scientifiquement démontrés de l'agriculture bio pour la santé publique et planétaire.
- Réaliser un plaidoyer commun entre acteurs de la santé, de l'environnement en France, en Belgique et en Europe pour un nouveau cap agroécologique sans pesticides ni fertilisants de synthèse.
- Réfléchir à des placements mutualistes financiers dans les filières sans pesticides et bio en Europe.
- Mobiliser les acteurs de la santé et les citoyens dans toute l'Europe avec l'Odyssée pour notre santé.
- Organiser et mettre en œuvre une stratégie de temps long en Europe en nous réunissant chaque année.

L'Odyssée

- **10 VICTIMES** des pesticides présentes.
- **680 KILOMÈTRES** ont été parcourus par une dizaine de cyclistes en 14 étapes.
- **1 800 PERSONNES**, dont 600 enfants, ont participé à ces événements.
- **14 MILLIONS DE FRANÇAIS ET DE BELGES** protégés (adhérents et ayants droit) par les 20 mutuelles engagées dans l'Odyssée pour notre santé.

HYPERTENSION

LES JEUNES sont de plus

En vingt ans, l'hypertension artérielle chez les enfants et les adolescents a doublé dans le monde. Elle est passée d'environ 3% en 2000 à plus de 6% en 2020. En cause : une mauvaise alimentation, la sédentarité et l'augmentation du surpoids.



Je ne pensais pas que l'hypertension pouvait toucher les enfants et pourtant, j'en fais l'expérience avec mon fils », se désole Stéphanie, maman de Léo, 13 ans. Comme lui,

de plus en plus de jeunes souffrent de cette pathologie longtemps considérée comme réservée aux adultes. Les chiffres de la dernière étude publiée en janvier 2026 dans *The Lancet Child and Adolescent Health* confirment cette tendance. Les chercheurs, qui ont analysé un panel de près de 400 000 personnes âgées de moins de 19 ans et issues de 21 pays, constatent que « le taux d'hypertension artérielle (HTA) chez les enfants a presque doublé en vingt ans », passant de 3,2% au début des années 2000 à 6,2% aujourd'hui.

Hypertension précoce : un enjeu de santé publique

Maladie dite « silencieuse », l'hypertension correspond à une élévation chronique de la pression du sang dans les artères. Chez l'adulte comme chez l'enfant, elle est le plus souvent asymptomatique. Fatigue, maux de tête, troubles de la concentration ou saignements de nez peuvent parfois apparaître, mais dans la majorité des cas, la maladie reste invisible. La pathologie est fréquemment découverte lors d'un examen médical de contrôle. L'annonce du diagnostic provoque souvent de l'incompréhension, voire de l'incrédulité au sein des familles.

Pourtant, les conséquences à long terme sont bien réelles. L'Organisation mondiale de la santé rappelle qu'une hypertension acquise dès l'enfance favorise l'apparition précoce de maladies cardiovasculaires, d'accidents vasculaires cérébraux et d'atteintes rénales à l'âge adulte. Par ailleurs, un individu hypertendu dès l'enfance a deux à trois fois plus de risques de le rester toute sa vie.



Surpoids et obésité en cause

Hormis la génétique, une mauvaise alimentation, la sédentarité et surtout le surpoids et l'obésité sont les causes de l'hypertension artérielle chez les jeunes. A l'échelle mondiale, 3 à 5% des enfants et adolescents présentent une HTA. Ce chiffre grimpe à 10 à 15% chez les jeunes en surpoids ou obèses.

Même une augmentation modérée de l'indice de masse corporelle au-dessus du poids moyen suffit à accroître le risque d'hypertension chez l'enfant, souligne une étude publiée en septembre dans le *Journal of the American Medical Association*.

en plus touchés



la professeure Béatrice Duly-Bouhanic, endocrinologue, hypertensiologue au centre hospitalier universitaire de Toulouse, et présidente de la Société française d'hypertension artérielle (SFHTA). Un diagnostic établi suffisamment tôt permet souvent une prise en charge simple, fondée sur l'hygiène de vie, réduisant fortement le risque de complications dommageables à long terme. « *Après l'âge de 3 ans, il est recommandé de mesurer systématiquement la pression artérielle, au moins une fois par an, au même titre que le poids, la taille et l'indice de masse corporelle* », ajoute Béatrice Duly-Bouhanic.

Des conseils pour les parents

L'adolescence constitue une période particulièrement à risque. Les changements hormonaux, associés à des comportements parfois défavorables peuvent favoriser l'apparition de l'hypertension. « *Suite à l'annonce du diagnostic chez notre fille, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait changer nos habitudes* », commente Vincent, papa de Léa, 16 ans.

© IZRF

Le stress – lié aux études, ou à la précarité chez les étudiants – ainsi que le manque de sommeil chronique, qui favorise le stress et les troubles métaboliques, jouent également un rôle, notamment à l'adolescence.

L'importance d'un dépistage anticipé

Face à cette évolution préoccupante, les spécialistes insistent sur la nécessité de mesurer régulièrement la tension artérielle chez les enfants, « *notamment en cas de surpoids ou d'antécédents familiaux, et chez la jeune fille lorsqu'elle prend des contraceptifs* », explique

Dans la majorité des cas, il suffit de suivre les recommandations simples données par le médecin traitant pour améliorer le quotidien des enfants : adopter une alimentation plus équilibrée, moins salée, moins transformée, boire moins de sodas, pratiquer au moins soixante minutes d'activité physique par jour, réduire le temps passé devant les écrans et veiller à un sommeil de qualité. Le tout sans dramatiser, ni mettre de pression. Si votre enfant est hypertendu, des centres de prise en charge multidisciplinaire existent partout en France. La liste est disponible sur le site internet de la SFHTA (sfhta.eu). ●

MARILYN PERIOLI

QUAND ON AIME, ON PARRAINE !

Faites découvrir votre mutuelle à vos contacts et soutenez une cause solidaire. Avantages pour vous, pour eux, et pour la santé des femmes !



Votre filleul et vous recevez chacun un chèque cadeau de 30 €.*



Agir pour
le Cœur
des Femmes

Women's Cardiovascular Healthcare Foundation

La Mutuelle Familiale soutient **Agir pour le cœur des femmes**

à hauteur de 20 € dans la limite de 12 000 €.**

En savoir plus



[mutuelle-familiale.fr/parrainage](https://www.mutuelle-familiale.fr/parrainage)



SANTÉ - PRÉVOYANCE - PRÉVENTION

* OPÉRATION PARRAINAGE 2026 : Opération valable du 01/01/2026 au 31/12/2026, limitée aux 1 000 premiers parrainages et soumise à conditions.

- Pour le parrain : chèque cadeau de 30 € pour le 1er filleul (50 € à partir du 2e), sous réserve de souscription effective du filleul. Parrainage limité à 5 filleuls maximum par parrain.

- Pour le filleul : chèque cadeau de 30 € sous réserve de souscription d'un contrat.

** Don solidaire : La Mutuelle Familiale reverse 20 € par filleul au fonds de dotation Agir pour le Cœur des Femmes, dans la limite d'un montant total de 12 000 €.

Règlement complet de l'opération disponible en agence et sur www.mutuelle-familiale.fr.

La Mutuelle Familiale - Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité - SIREN n°784 442 915 - Siège social : 52, rue d'Hauteville, 75487 Paris cedex 10, France - www.mutuelle-familiale.fr

Document non contractuel à caractère publicitaire

GESTION DES RETOURS — CVM — 3-5, RUE DE VINCENNES — 93108 MONTREUIL CEDEX

PARIS CPCE

P7

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE